

Cayenne, le 22 septembre 2023,

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

A

Mesdames les directrices,

Messieurs les directeurs,

Mesdames et messieurs les enseignant(e)s

Note de service n°2

Chaque note de service est émergée par tous les enseignants de l'école y compris les enseignants titulaires remplaçants (TR), les membres du RASED et tout autre personnel rattaché à l'école. Elle peut être transmise par message électronique aux personnels de l'équipe pédagogique et elle est conservée en archives à l'école.

La qualité de l'ingénierie de formation mise en œuvre à chaque échelon territorial est la condition essentielle de la réalisation des objectifs donnés à la formation continue des professeurs du premier degré, levier essentiel de l'amélioration des apprentissages des élèves.

Le plan Mathématiques et le Plan Français ont montré que des formations plus concrètes, au plus près des pratiques de classe, répondent davantage aux attentes des enseignants. Ils sont mis en œuvre pour améliorer in fine la maîtrise par les élèves des savoirs fondamentaux.

A partir de la rentrée 2023, ces deux plans se poursuivent avec de nouvelles modalités de formation : un niveau de classe ciblé pour le plan mathématiques, un autre niveau de classe pour le plan français. Le plan Mathématiques s'adressera à tous les professeurs des écoles de niveau CE2, le plan Français à tous les professeurs des écoles de niveau GS.

Ainsi, la formation continue prendra à compter de cette année deux formes possibles :

- les habituelles « actions de formations » (AF, 18 heures) ;*
- la participation aux plans Mathématiques ou Français (18 heures des 108 heures et formation sur temps de classe soit au total une déclinaison de 30 heures d'apports, de réflexions autour de la didactique, de conception et 12h de visites croisées, d'observation in situ sur le terrain, dans les classes avec appui de moyens de remplacement).*

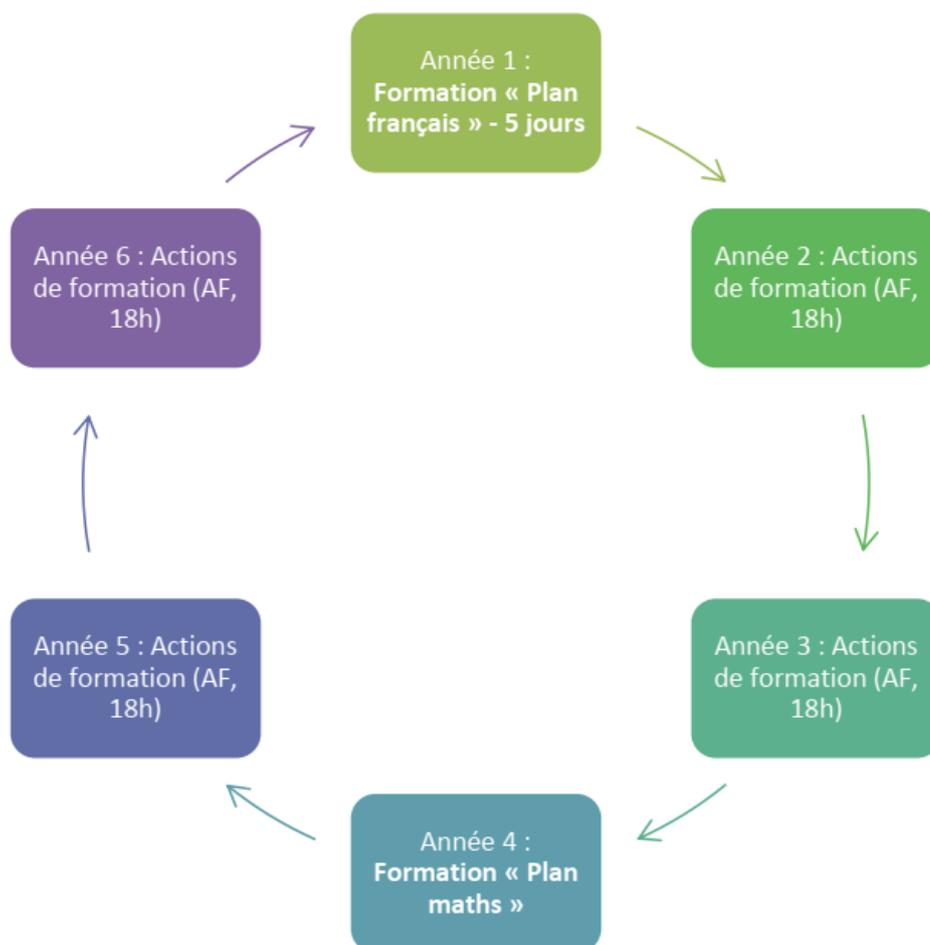
La présente note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des 18 heures d'actions de formation pour l'année scolaire 2023 2024, et des plans Français et Mathématiques, formations plus centrées sur l'analyse de pratiques, des observations croisées et l'élaboration d'outils communs.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, votre professionnalisme pour la réussite de tous les élèves.

Cyrille PHILIPPE
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Circonscription de Cayenne 1 – Saül

1. Plans Français et Mathématiques

Cette année 60 enseignants de la circonscription seront engagés dans les plans Français et Mathématiques, soit 29 et 31 pour chacun des plans. Une stratégie de rotation sur 6 ans permettra à l'ensemble des enseignants de la circonscription de bénéficier de ces formations dans les années à venir. Le schéma ci-dessous donne un exemple de rotation sur 6 ans :



Les enseignants seront regroupés par sept ou huit, en constellation, et se formeront en alternant temps de regroupement, observations croisées et échanges de pratiques.

Chaque enseignant engagé dans ce cadre bénéficiera de 42h de formation :

- **30 h de formation théorique** (organisées en journées entières ou en demi-journées) ayant pour objectifs d'établir un état des lieux, de travailler entre pairs sur des problématiques d'enseignement définies par la constellation et d'établir des perspectives de travail, de collaboration au sein des écoles
- **12h de visites croisées**, réparties dans l'année, pour mettre en œuvre et observer des séances d'enseignement, analyser les situations vécues pendant que l'enseignant remplaçant prend le relai auprès des élèves,

Cette année, **les constellations en Mathématiques seront constituées d'enseignants des classes de CE2**, **les constellations en Français s'adresseront aux enseignants des classes de GS**. Elles ont été définies pour faciliter la coopération entre collègues d'un même niveau mais également pour permettre des échanges entre collègues de la circonscription, dans un esprit de partage et d'ouverture.

Un(e) conseiller(ère) pédagogique référent(e) français ou mathématiques accompagnera chaque constellation, dans un travail entre pairs. Il s'agira pour chacune et chacun de s'appuyer sur la force du groupe pour trouver des idées, se lancer, prendre des initiatives, chercher des réponses collectivement. Il s'agira également, afin de nourrir le travail du groupe, de prendre connaissance d'éléments didactiques, d'apports scientifiques et de prendre appui sur les instructions officielles. Madame Sandrine PAUL est votre référente français, Monsieur Sébastien BUNEL est votre référent mathématiques.

Je tiens à préciser que ces nouvelles modalités de formation n'engagent pas à un travail personnel supplémentaire : les temps de regroupement sont comptés dans le cadre des 18 heures, les analyses de séances sont réalisées sur du temps de classe remplacé par un moyen de remplacement Titulaire Remplaçant.

Les enseignants inscrits dans les plans Français et Mathématiques sont informés individuellement.

2. Actions de formation de circonscription

Dans le respect des obligations de service incluant 18 heures de formation continue pour les enseignants travaillant à 100%, vous trouverez ci-après l'organisation de la formation organisée par la circonscription.

Cas particuliers des enseignants travaillant à temps partiel :

↳ Les professeurs travaillant à 75% et 80% participent à hauteur de 15 heures.

↳ Les professeurs travaillant à 50% participent à hauteur de 9 heures.

(Les animations obligatoires et facultatives seront choisies au prorata du temps de travail. Une priorité sera donnée à l'enseignement du français.)

Absence

↳ La participation à chaque formation entre dans les obligations de service (au prorata du statut de chacun), toute absence devra faire l'objet d'un justificatif de régularisation (documents habituels ; cf. note de service 1 – Rentrée scolaire 2023).

En cas d'absence non justifiée à un temps d'action de formation, il sera procédé à un retrait d'1/30^{ème}.

Réunion d'Information Syndicale

↳ Les professeurs participant aux Réunions d'Information Syndicale (RIS) pourront ôter 3 heures de ces 18 heures d'action de formation pédagogique.

Directeur(rice)s d'école

↳ Les directeurs d'école se voient proposer cette année scolaire la participation à l'action de formation directeurs (3h) et à l'action de formation autour de l'apprentissage de la lecture (manuel de lecture harmonisé) (9h) afin d'être soutenu dans le cadre de l'animation du conseil de cycle/de maitres en vue du choix de manuel.

Professeurs des écoles stagiaires

↳ Les PES, pour lesquels 9 heures de formation sont proposées, se verront appliquer les mêmes règles d'inscription que les enseignants titulaires. Ils seront inscrits selon leur(s) niveau(x) d'enseignement.

↳ **Cas particulier des enseignants exerçant dans plusieurs cycles** : ceux qui exercent en cycles 1 et 2 seront inscrits aux animations de cycle 2, ceux qui exercent en cycle 3 et en CP ou CE1 seront également inscrits aux animations de cycle 2.

Les enseignants dans une classe à double niveau CE1/CE2 ou CE2/CM1 par exemple seront inscrits au plan Mathématiques.

Les enseignants exerçant dans une classe à double niveau GS/CP ou MS/GS par exemple seront inscrits au plan Français.

Enseignants Titulaires Remplaçants

↳ Les enseignants titulaires remplaçants auront à choisir 1 action de formation parmi les actions de formations obligatoires (9h) soit en français ou en mathématiques, et compléteront à hauteur de 9 heures par des actions de formations optionnelles. Les enseignants titulaires remplaçants s'inscriront via le lien numérique qui leur sera adressé par le bureau de l'IEN de circonscription.

Personnels spécialisés du RASED et les coordonnateur(rice) des dispositifs ULIS école

↳ Les membres du RASED volontaires et les enseignant(e)s coordonnateur(rice)s des dispositifs ULIS école volontaires pourront demander leur inscription auprès du secrétariat de la circonscription en adressant un message électronique sur la boîte mail de la circonscription.

2.1 – Comment s'inscrire ?

Cette année, les 18 heures de formation pour les enseignants des cycles 1, 2 et 3 ont toutes un caractère obligatoire :

9 heures consacrées à l'enseignement du français / mathématiques ;
et

9 heures autres domaines disciplinaires de l'école au choix (EAC, EPS, Numérique, ...).

Il appartient uniquement aux directeur(rice)s d'école et aux enseignants de s'inscrire aux formations dans le tableau par école en annexe, tableau qui pourra servir de support pour collecter les choix des enseignant(e)s de l'école avant la saisie des choix d'actions de formation sur la page dédiée du tableau de bord de circonscription par le(la) directeur(rice).

Je remercie par avance les directeur(rice)s d'école pour la saisie des choix aux actions de formations sur la page dédiée du tableau de bord de circonscription.

Date limite d'inscription : lundi 2 octobre 2023

En annexe, vous trouverez :

- **Annexe 1** – Tableau de synthèse récapitulatif pour que chaque enseignant se repère dans le parcours de formation qui lui est proposé pendant l'année scolaire 2023 2024
- **Annexe 2** – Listing récapitulatif des actions de formations de circonscription
- **Annexe 3** – Tutoriel pour la saisie des choix sur le tableau de bord par le(la) directeur(rice) d'école